

**Intervention de la Section Andorre au débat général de la 43ème Session de l'APF à  
Luxembourg (11 juillet 2017)  
Débat Général : "Diversité linguistique, diversité culturelle, identité(s)"**

**Mme Patricia Riberaygua – Andorre**

**Députée, Présidente de la section d'Andorre**

Monsieur le Président de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,  
Madame la Secrétaire générale parlementaire,  
Chers Collègues,

Tout d'abord, permettez-moi de remercier, au nom de la Délégation d'Andorre, les autorités et la délégation du Grand-Duché du Luxembourg de leur accueil en toutes normes, dans cette noble ville dite la « Petite forteresse ». Nous voulons aussi remercier le secrétariat de l'APF pour son travail si précieux.

Cette année le thème choisit de débat nous interpelle très particulièrement vu la réalité de notre petit pays, l'Andorre.

Les petits pays transfrontalier, comme l'Andorre, qui ont basé leur économie en un constant échange de produits et de services avec leur pays voisins et qui ont été portés à être des pays d'immigration, ont très bien compris l'enjeu du plurilinguisme et du multilinguisme, ainsi que de la diversité culturelle en développant des politiques d'inclusion. En préparant mon intervention je me suis posé la question de la différence entre plurilinguisme et multilinguisme. Le multilinguisme est la coexistence de plusieurs langues, sur un même territoire au sein d'un même pays. Alors que le plurilinguisme appartient à la personne. C'est la capacité d'une personne à maîtriser plusieurs langues. Etre plurilingue développe des qualités de communication, nous permettant d'interagir avec un plus grand nombre de personnes.

La réalité de l'Andorre et de beaucoup de pays qui ont connus et connaissent des flux migratoires très importants ont pus juger des bienfaits du multilinguisme, du plurilinguisme et du multiculturalisme tout en faisant un grand effort d'inclusion. Cela est un enrichissement culturel, social et économique à long terme.

Le développement de la stabilité démocratique est essentiel pour bâtir des sociétés inclusives, fondées sur le respect et la compréhension mutuelle. La diversité culturelle est un état de fait inhérent à la société humaine en raison non seulement de la migration transfrontalière, mais aussi des effets culturels de la mondialisation. Cependant, si les différences culturelles ne sont pas gérées de façon positive, elles conduisent à la radicalisation, au fondamentalisme et à l'extrémisme, surtout parmi les jeunes générations.

La faible identification avec à la fois le pays de résidence et le pays d'origine peut donner lieu à un sentiment d'exclusion qui peut accentuer les clivages linguistiques, culturels et religieux entre les communautés. L'éducation est la clé pour combattre l'ignorance, briser les stéréotypes, bâtir la confiance et le respect mutuel, et pour l'adhésion sincère aux valeurs communes du vivre ensemble. Il faut donc favoriser la rencontre, le dialogue et le respect mutuel.

Promouvoir le respect envers la diversité culturelle est notre obligation en tant que représentants des citoyens et cela s'avère possible à travers l'élaboration d'orientations et d'outils politiques, portant à la fois sur les politiques nationales et sur des stratégies interculturelles transnationales. Nous devons encourager l'éducation aux droits de l'homme et reconnaître la diversité culturelle en tant que facteur d'innovation et de développement; harmoniser la législation en matière de droits civils pour tous les citoyens, quelles que

soient leurs origines ethniques ou culturelles; revoir les politiques de l'emploi; assurer l'égalité d'accès à l'éducation, à la culture et aux expressions culturelles; revoir le système éducatif pour que les éducateurs puissent améliorer leurs compétences interculturelles. En bref, il faut cultiver l'interculturalité et partager une même vision d'une société solidaire et plurielle.

Les petits pays à très grande pluralité, comme l'Andorre doivent continuer l'inclusion des différentes langues et cultures sans perdre leur identité. L'Andorre adhère à la devise nationale du Luxembourg, qui est « Nous voulons rester ce que nous sommes », mais nous ajouterions « en incluant les nouveaux venus avec leurs richesses culturelles et linguistiques ».

L'Assemblée Parlementaire doit continuer de développer des politiques de jeunesse et d'éducation afin de reconnaître la diversité et promouvoir la tolérance en admettant également l'originalité de chaque identité et favoriser les échanges et interactions entre les citoyens.

Je vous remercie de votre attention.